

AGHIL : Appui aux gestionnaires d'hébergement pour l'insertion par le logement des personnes hébergées en Île-de-France

Appel à manifestation d'intérêt pour participer à la formation-action

- *Ce document s'adresse aux gestionnaires de CHRS souhaitant répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour participer à la formation-action AGHIL.*
- *Clôture du dépôt des manifestations d'intérêt : 9 juillet 2021.*
- *Contact au GIP HIS : nibel.khechine@giphabitat.org.*

1- Contexte : Qu'est-ce que la mission AGHIL ?

La Ministre chargée du Logement a confié au GIP HIS la coordination d'une mission expérimentale pilotée par la DRIHL, intitulée AGHIL, visant à accélérer le relogement des personnes hébergées sur le territoire francilien. Cette mission se déroule sur l'année 2021 et a pour objectif de **renforcer la fluidité dans les structures d'hébergement généraliste**, en permettant aux personnes disposant des conditions administratives et des ressources nécessaires à l'accès au logement de trouver rapidement des solutions adaptées à leur situation.

Elle comporte deux volets : l'accompagnement vers le logement de publics ciblés, et une offre de formation proposée aux intervenants sociaux des centres d'hébergement sur l'accès au logement. Dans le cadre du deuxième volet, le GIP HIS propose des **interventions de type formation-action aux Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** afin de lever les obstacles rencontrés dans l'accès au logement des ménages hébergés. Ces actions de formation-action ont déjà été engagées auprès de quatre opérateurs d'hébergement franciliens. Le présent appel à manifestation d'intérêt a vocation à élargir et diversifier les CHRS bénéficiaires de l'action.

2- Objectifs : Pourquoi participer à cette formation-action ?

Cette formation-action vise à **améliorer la fluidité des CHRS** par un accès plus rapide au logement des personnes hébergées. AGHIL vous soutient ainsi pour atteindre les objectifs de fluidité de votre centre d'hébergement, mais contribue également à :

- **Renforcer les compétences de vos équipes** relatives à l'accompagnement à l'accès au logement ;
- **Renouveler vos pratiques internes** d'accompagnement ou d'encadrement ;
- **Ouvrir l'équipe à de nouveaux partenaires** franciliens, voire des acteurs de la mobilité nationale ;
- **Appuyer l'autonomie des personnes hébergées** dans leurs démarches d'accès au logement grâce notamment à des actions collectives.

3- Méthodologie : Qu'est-ce que la formation-action ?

En partant des besoins des structures et des personnes hébergées, le GIP HIS apporte un appui renforcé, d'une durée de 3 mois, pour mettre l'équipe du centre en situation d'accélérer les sorties vers le logement. A l'issue de cette phase, les chefs de service des centres concernés intègrent la communauté de pratiques AGHIL, afin de pérenniser cette démarche d'amélioration de pratiques dans leurs équipes. Enfin, l'équipe d'AGHIL évalue la qualité de son intervention et son impact sur les pratiques du CHRS et l'accès au logement des personnes.

Démarche générale



FOCUS - L'appui renforcé

L'appui renforcé, d'une durée de trois mois, est une phase clé de la formation-action. Elle se décline en quatre types d'intervention :

- ✓ **Les ateliers à destination des intervenants sociaux**, sur l'accès au logement des personnes hébergées en Ile-de-France, qui aborde le projet de logement du ménage, ainsi que l'ensemble des offres mobilisables (le parc social, le parc privé, le logement d'insertion et la mobilité nationale) ;
- ✓ **L'analyse de pratiques liées au relogement**. A travers des échanges entre collègues et avec l'animateur du GIP HIS, ces séances visent à identifier des solutions pour des ménages hébergés qui peinent à trouver un logement adapté à leur situation ;
- ✓ **Les médiations tripartites**, réunissant la personne hébergée, son référent, et l'agent du GIP HIS, afin de lever les freins au relogement des situations complexes et bloquées ;
- ✓ **L'appui à l'amélioration des pratiques** du centre d'hébergement, par exemple grâce à l'introduction de nouveaux outils et processus, au renforcement des partenariats ou à des actions de participation des personnes hébergées.

4- Eligibilité : A qui s'adresse cette formation-action ?

AGHIL s'adresse aux **CHRS franciliens qui sont à la fois pérennes, dotés d'une équipe sociale relativement étoffée, et confrontés à un enjeu important de fluidité**. Le tableau ci-dessous présente ces critères d'éligibilité d'AGHIL plus en détail.

	 Sont éligibles	 Ne sont pas éligibles
Pérennité	Des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	Des centres ou places d'hébergement temporaires, tels que des centres d'hébergement hivernaux.
Public cible	Des centres d'hébergement généralistes proposant un accueil inconditionnel à toute personne sans domicile et financés au titre du BOP 177.	Des centres d'hébergement dédiés à l'accueil des demandeurs d'asile (ex. HUDA, CADA) ou des réfugiés (ex. CPH), ou d'autres publics spécifiques (ex. centres maternels).
Equipe	Des centres dotés d'une équipe d'intervenants sociaux suffisamment étoffée pour proposer un accompagnement global aux ménages qui intègre l'accès au logement (ex. 1 intervenant social pour 10 à 30 ménages)	Des centres n'ayant aucun intervenant social ou où chaque intervenant social accompagne un nombre important de ménages hébergés (ex. plus de 30 ménages par intervenant en file active)
Localisation	Des centres situés dans un des 8 départements d'Ile-de-France	Des centres situés hors Ile-de-France
Fluidité	Des centres ayant une fluidité relativement faible (ex. une durée moyenne de séjour supérieure à 24 mois, et accueillant un nombre important de ménages ayant une demande de logement social à jour et en attente depuis plus de 18 mois).	Des centres ayant une fluidité relativement forte (ex. une durée de séjour inférieure à 18 mois, et accueillant peu de ménages ayant une demande de logement social à jour et en attente depuis plus de 18 mois).

5- Candidature : Comment répondre à l'appel à manifestation d'intérêt ?

5-1. La démarche pour candidater

Si vous souhaitez participer à la formation-action, nous vous invitons à suivre ces deux étapes :

- **Etape 1 : Valider votre candidature en interne :**
 - **Vérifier l'éligibilité** de votre centre au vu des critères ci-dessus ;
 - **S'assurer de l'intérêt du chef de service** du centre pour la démarche.
- **Etape 2 : Remplir le formulaire en ligne** via cet hyperlien : <https://forms.office.com/r/Ywc4z6Kvdb>. Le temps de remplissage du formulaire est estimé à 25 minutes.

A noter : Si votre centre est retenu par le comité de sélection, une lettre d'engagement dans la formation-action signée par un membre de la direction devra être fournie avant que le centre puisse intégrer AGHIL.

Si vous aviez une question par rapport au processus de candidature, veuillez contacter Nibel Khechine à l'adresse mail suivante : nibel.khechine@giphabitat.org.

5-2. Le calendrier

Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt seront choisis en lien avec le comité de sélection, composé du GIP HIS, de la DRIHL et de la Préfecture d'Ile-de-France.

- Ouverture de l'AMI : dès l'obtention du retour de la DRIHL
- Clôture du dépôt des manifestations d'intérêt : 9 juillet 2021
- Analyse et préparation des dossiers par le GIP HIS : 12-13 juillet 2021
- Comité de sélection des centres retenus pour la formation-action : 15-16 juillet 2021
- Annonce des centres retenus : 19 juillet 2021
- Lancement des formations-actions : septembre à octobre 2021¹

5-3. Les critères de sélection

Trois critères de sélection seront appliqués afin de choisir les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt :

- **L'utilité de la format-action** pour :
 - Les personnes hébergées, avec une part importante de ménages éligibles au logement social qui éprouve des difficultés accrues à accéder rapidement à un logement adapté ;
 - L'équipe du centre, qui souhaite renforcer ses connaissances techniques sur l'accès au logement et sa capacité à accompagner les ménages vers le logement.
- **L'engagement du gestionnaire dans la formation-action** :
 - Une équipe sociale est disponible pour participer aux six journées d'intervention du GIP HIS ;
 - Une direction volontariste souhaitant accompagner l'évolution de pratiques dans le centre ;
- **La diversité des lauréats** : Le comité veillera à retenir des centres d'hébergement divers pour participer à la formation-action. Une attention sera portée à trois critères de diversité :
 - La répartition géographique des opérateurs à travers les huit départements de l'Île-de-France ;
 - La taille et les activités du gestionnaire du centre ;
 - Les profils socio-démographiques des personnes hébergées dans le centre.

¹ Deux cohortes de formation-action seront lancées – la première en septembre et la deuxième en octobre – et les centres seront intégrés à l'une des cohortes en fonction de leurs disponibilités et leur répartition territoriale.